Rythmologie et stimulation cardiaque

Mention Rythmologie et stimulation cardiaque

Il est créé à l'Université de Saint-Étienne, un Diplôme Inter-universitaire de Rythmologie et de stimulation cardiaque, en association avec l'Université de PARIS V.

Objectifs

La prise en charge des troubles du rythme cardiaque représente un problème de plus en plus complexe nécessitant des connaissances en électrophysiologie fondamentale, en électrophysiologie diagnostique, en pharmacologie et des compétences pour l'implantation de prothèses - stimulateurs, défibrillateurs, holters implantables - et pour la réalisation de techniques ablatives applicables au traitement des arythmies (exemple : la fibrillation auriculaire connaît une progression exponentielle liée au vieillissement de la population : sa prise en charge ne se limite plus aux méthodes pharmacologiques mais fait appel à des techniques de stimulation et d'ablation spécifiques).

La stimulation cardiaque et la défibrillation voient leurs indications curatives et prophylactiques augmenter régulièrement. A titre d'exemple, plus de 50 000 stimulateurs cardiaques sont implantés annuellement en France et plus de 250 000 patients doivent bénéficier d'une surveillance régulière de leur prothèse. C'est pourquoi, les médecins appelés à prendre en charge les troubles du rythme cardiaque, à implanter et à surveiller des stimulateurs cardiaques et les défibrillateurs cardiaques doivent pouvoir acquérir une formation spécifique tant sur le plan théorique que pratique.

Pour qui ?

Public visé

Sont admis à s'inscrire :

> Les médecins de nationalité française ou originaires d'un pays de l'Union Européenne titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine et d'un diplôme d'études spécialisées en pathologie cardio-vasculaire ; les internes inscrits au DES de médecine cardiovasculaire ; et éventuellement d'autres profils francophones et/ou dérogatoires après avis du comité pédagogique.

Pré-requis

Obligatoires :

Admission sur dossier :

CV, lettre de motivation et copie diplôme à envoyer à fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr avant le 15 octobre.

Programme

L'enseignement se déroule sur deux années universitaires :

Il comporte :

Un module théorique de 90 heures, réparti de la façon suivante :

> 60 heures d''enseignement théorique répartis sur 2 années, à raison d'une semaine chaque année : alternativement une année est consacrée à l'enseignement de la stimulation pendant une semaine et une année est consacrée à l'enseignement de la rythmologie pendant une semaine. La participation à cet enseignement théorique est obligatoire. Elle est organisée annuellement en un lieu centralisé : les inscriptions au diplôme sont organisées en conséquence.
> 30 heures de formation théorique et pratique par la participation obligatoire aux "journées" organisées annuellement par le groupe de travail de "rythmologie et stimulation cardiaque" de la société Française de Cardiologie, chaque session équivalent à 15 heures d'enseignement théorique.

Un module de surveillance

120 heures sous forme de participation active à :

> des consultations spécialisées de suivi, de programmation et de réglage optimal des pacemakers et des défibrillateurs
> des réunions de discussion d'indications de stimulation et de choix du stimulateur.

Un module d'implantation

160 heures permettant au candidat de participer à un minimum de 80 implantations (stimulateurs et / ou défibrillateurs), dont la moitié au titre d'opérateur principal.

Un module d'ablation

150 heures permettant au candidat de valider 50 procédures d'ablation effectuées à titre d'opérateur principal (les ablations de jonction auriculoventriculaire ne sont pas prises en compte).

Equipe pédagogique

Pr A. DACOSTA - PU-PH CHU St Etienne

Calendrier

Les enseignements se dérouleront à la Faculté de médecine Bichat à Paris.

Date limite des candidatures : 15 octobre

1ère année : Janvier suivant à Paris

2ème année : Janvier suivant à Paris

Validation

Modalités d'évaluation des connaissances :

Le module théorique est validé par un examen portant sur la rythmologie et la stimulation organisé annuellement par le coordinateur local au moyen d'une épreuve écrite anonyme durant 3 heures, notée sur 60 et comportant une ou plusieurs questions rédactionnelles portant sur un total de 20 points et plusieurs cas cliniques et quiz ECG portant sur un total de 40 points.Une moyenne supérieure à 50 est exigée.

Le module de surveillance est validé par le jury local en collaboration avec le Maître de stage sur présentation du carnet de stage validé. Le candidat doit avoir participé au suivi et à la programmation de 80 stimulateurs et / ou défibrillateurs.Ce module est noté sur 20.

Le module d'implantation est validé par le jury local en collaboration avec le Maître de stage sur présentation du carnet de stage validé. Il est noté sur 20.

Le module optionnel d'ablation est validé par le jury local en collaboration avec le Maître de stage sur présentation du carnet de stage validé.Il est noté sur 20.

Pour valider un module, il faut obtenir la moyenne à ce module. Plusieurs modules peuvent être suivis en même temps.

Les stages se feront dans le cadre des centre de Cardiologie agréés, en fonction des critères et sous réserve de l'accord préalable du responsable local du DIU.

Pour chacun des candidats, le stage fera l'objet d'une convention entre le centre de cardiologie considéré et l'Université.

En cas d'échec au module pratique, les candidats ont la possibilité de conserver le bénéfice du module théorique pendant 4 ans.

La validation éventuelle du DIU doit se faire dans un délai de 2 à 4 ans après la 1ère inscription.

Pour obtenir le DIU, le candidat doit avoir validé les 3 modules obligatoires (théorique, surveillance et implantation).

Si l'étudiant valide également le module optionnel ablation, il obtient le DIU Rythmologie et stimulation cardiaque option ablation.

Coût de l'inscription

€

Détail coût d'inscription

Formation initiale : Inscription principale : 700 € / Inscription secondaire : 500 €
Formation continue : Prise en charge individuelle : 900 € / Prise en charge par un organisme : 900 €

Contact

Responsable(s)

Antoine DA COSTA
Professeur - Coordonnateur
Antoine.Dacosta@univ-st-etienne.fr
04 77 42 14 00

Contact(s) scolarité

Véronique PATOUILLARD
fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr
04 77 42 14 78 ou 00